

Portant validation du devis de la société VIA FRANCE dans le cadre de la reprise en régie de pavés dans la rue du Général Leclerc

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de reprise de pavés de la société VIA FRANCE pour une intervention en régie dans la rue du Général Leclerc.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société VIA FRANCE d'une prestation d'un montant de 14 133.80€ HT.

Marie-Lyne VAGNER